

DÉPARTEMENT  
DU  
PUY-DE-DOME

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT  
du  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en  
exercice : **33**

Nombre de conseillers  
présents : **31**

Procurations : **2**

Nombre de conseillers  
absents : **0**

**OBJET :**  
**Création d'une structure  
Commune entre la CCI,  
la Ville de THIERS et la  
Communauté de  
communes Thiers Dore  
et Montagne pour le  
portage du festival  
Coutellia**

**SÉANCE DU MARDI 14 AVRIL 2026**

L'an deux mille vingt-six, le mardi 14 avril à dix-neuf heures ;  
Le Conseil Municipal de la Commune de THIERS, dûment convoqué le  
mercredi 9 avril 2026 s'est réuni en salle du Conseil à la Mairie de  
THIERS, sous la présidence de Francis ROUX, Maire ;

Étaient présents :

Francis ROUX, Maire ;  
Bernard DUNIAT, Anne LE BRAS, Louis-Emmanuel BODINAT, Claire  
LOPEZ, Jean-François AUROY, Karine LEGRAND, Siome SEKHARI, Palmyre  
SANNAJUST, Christophe CAPRON, Martine BERMUDEZ, Duran YILMAZ,  
Laetitia BERNARD, Henri-Louis FAYET, Delphine BOUYASSE, Roger  
MORAND, Clothilde JOURDAIN, Mehmet Ali YILMAZ, Patricia MUSLER,  
Vincent PIEDGRAND, Serap ALP, Christophe SAUZEDDE, Cécile  
MINCHIN, Bruno BARGES, Farida LAÏD, Philippe BARRAU, Isabelle  
LAVEST, Gérard BLOC, Hanifé OZKAN, Eddy DUPORT, Sandrine DUCOS,  
Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Cristelle DALBOS à Delphine BOUYASSE,  
Lawrence JULLIEN DE POMMEROL à Anne LE BRAS,

Secrétaire de séance :

Louis-Emmanuel BODINAT


**CRÉATION D'UNE STRUCTURE COMMUNE ENTRE LA CCI, LA VILLE DE THIERS ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES THIERS DORE ET MONTAGNE POUR LE PORTAGE DU FESTIVAL COUTELLIA**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **Considérant** que la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) du Puy-de-Dôme porte le festival COUTELLIA, avec la collaboration active de la Ville de THIERS et de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne (TDM) sous forme de mise à disposition de terrain, d'accompagnement technique et d'appui ;
- **Considérant** que ce festival réunit un public d'exposants et de visiteurs provenant du monde entier et constitue un évènement majeur pour les entreprises et pour le bassin thiernois, notamment au regard des retombées économiques engendrées ;
- **Considérant** que la CCI, la Ville de THIERS et TDM, dans le cadre de leurs compétences, souhaitent créer une association dénommée « Association de promotion, d'organisation et de valorisation du Festival International COUTELLIA et toutes autres actions en lien avec la coutellerie », avec un objectif commun de pérenniser le festival, en assurer l'évolution et le développement ;
- **Considérant** que cette association peut ouvrir à de nouvelles opportunités de financement (fonds régionaux / européens, mécénat, etc.) ;
- **Considérant** que des statuts ont été travaillés ; l'association se composerait de membres fondateurs (CCI, ville, intercommunalité), de membres partenaires (personnes physiques ou morales adhérentes) et de membres bienfaiteurs.
- **Considérant** que cette association sera composée d'une assemblée générale, d'un bureau, d'un Président, d'un vice-Président et d'un trésorier ;
- **Considérant** que l'objectif est de créer l'association avant l'été 2026, en vue d'un portage par l'association de l'édition COUTELLIA 2027 ;
- **Considérant** que le budget prévisionnel est actuellement de 312 500,00 euros et se rehausse à 398 000,00 euros avec les mises à disposition de terrain, matériel et personnel par la CCI et la Ville de THIERS ;
- **Considérant** que la Ville de THIERS apporte une contribution en nature à la manifestation (matériel, humain, terrain), représentant un coût de 43 000,00 euros, correspondant à la préparation du site Flowserve et des parkings visiteurs (nettoyage, tonte, installation, désinstallation), la pose et dépose de la signalétique, l'installation et l'alimentation électrique, le raccordement en eau pour sanitaire / cuisine / forge, le prêt et l'installation de matériels (tables, chaises, grilles, barrières de police, barrières Heras, extincteurs), la gestion des déchets et les astreintes techniques ;

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ :**

- **Approuve** la création d'une association de promotion, d'organisation et de valorisation du festival international COUTELLIA et toutes autres actions en lien avec la coutellerie, dont la Ville de THIERS serait membre fondateur ;
- **Poursuit** la contribution en nature de la Ville de THIERS à la manifestation COUTELLIA, représentant un coût de 43 000,00 euros ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

Le secrétaire de séance,



Louis-Emmanuel BODINAT

Le Maire,



Francis ROUX